

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GRENADE-SUR-GARONNE  
Séance du 5 juillet 2022**

Le mardi 05.07.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.06.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme IBRES), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par Mme MERLO SERVENTI), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Excusée : Mme GARCIA Hélène.

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MOREL CAYE Françoise.

*(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).*

---

**Délibération n° 81-2022.**

**Cartes d'achat de la Collectivité.**

**Augmentation du montant annuel plafond global des règlements effectués par les cartes.**

Mme MOREL CAYE, Adjointe aux finances, rappelle que :

- par délibération n° 104-2017 du 17 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'une solution de « carte d'achat » et, pour ce faire, a décidé de contracter avec la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.
- par délibération n° 77-2019 du 02 Juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le montant du plafond global des règlements effectués par les cartes, de 5.000€ à 10.000€.

Afin de faciliter les achats de la Collectivité, Mme MOREL CAYE explique qu'il serait nécessaire d'augmenter de nouveau le montant annuel du plafond global des règlements effectués par les cartes et de le porter à 35.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter le montant annuel du plafond global des règlements effectués par les cartes, de 10.000€ à 35.000€,
- modifie la délibération n° 77-2019 du 02 Juillet 2019 en ce sens, sachant que les autres dispositions demeurent inchangées,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,



Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20220705-81-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022